

PROCES -VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUILLET 2009

Sous la Présidence de Patrice WEISS, le Maire,

Conseillers présents : WEISS Patrice, WEISS Bernard, KLEIN Marcel, JUNG François, KLEINCLAUSS Joseph, WENDLING Nadine, CRIQUI Marc, CLAUSS François, GUERRIER Catherine, LEHNHARD Gérard, GANTNER Jean-Marc.

Conseillers absents : Fanny ECKART, FEGER René, MATTER André.

Monsieur Bernard Weiss est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour permettre la réalisation et le paiement des travaux prévus au budget dans l'attente du versement de différentes subventions et recettes (TVA) à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différentes offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. Bernard Weiss n'a pas pris part au vote)

- Décide de retenir l'offre de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre-Est Europe aux conditions suivantes :
 - ♦ Montant : 150.000 euros
 - ♦ Durée : 1 an
 - ♦ Taux d'intérêt : indice T4M + marge de 1 point, soit à ce jour : 1,76 %
 - ♦ Intérêts payés trimestriellement
 - ♦ Déblocage des fonds selon besoin
 - ♦ Remboursement in fine ou au fur et à mesure des rentrées de recette.
 - ♦ Frais de dossier : 150 €

D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents y afférant.

Extension du réseau public de distribution d'électricité pour le raccordement de construction de maisons par la société SCI du Stade

Le Maire informe le Conseil Municipal que les projets de construction de la société SCI du Stade au 10A, rue Principale, à savoir :

1. PC 067 135 09 C0003, d'une maison tri-familles et locaux annexes,
2. PC 067 135 09 C0004, de 2 maisons tri-familles et d'une maison individuelle

nécessitent des travaux d'extension du réseau public. Les études ont été réalisées par GRD ESR, le montant des travaux s'élevant à 3.330,65 euros HT, dont 1.998,39 euros HT, soit 2.390,07 euros TTC, sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L332-15 du code de l'urbanisme modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 –article 117,

Vu que le raccordement empruntant la voie publique n'excède pas 100 mètres,

Vu que les réseaux sont dimensionnés pour correspondre exclusivement aux besoins des deux projets et ne sont pas destinés à desservir d'autres constructions existantes ou futures, que les deux projets de la SCI du Stade,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les travaux d'extension du réseau public d'électricité pour ce projet,
- Approuve le montant à financer par la commune et à payer à Electricité de Strasbourg Réseaux, à savoir une somme de 1.998,39 euros HT, soit 2.390,07 euros TTC,
- Fixe la participation financière de la société SCI du Stade à cette même somme, soit 2.390,07 euros TTC. Cette participation sera à payer dans le cadre du premier permis, à savoir la demande n° PC 067 135 09 C0003,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au paiement de cette somme et à la perception de la recette correspondant à cette participation.

Les sommes nécessaires sont prévues à l'article 2151 du budget 2009.

Réalisation d'un terrain multisports

Le Conseil Municipal se fait présenter les résultats des consultations d'entreprises pour la construction d'un terrain multisports.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents projets et après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention,

- Confirme la nécessité et son souhait de mettre à la disposition des jeunes de la commune, désireux de pratiquer un autre sport que le football, un terrain de jeu multisports,
- Approuve l'implantation de ce terrain multisports sur le même site que le terrain de football synthétique intercommunal,
- Décide de retenir à cette fin :
 1. pour les travaux de terrassement, l'offre de l'entreprise Lefèbvre pour un montant maximum de 20.000 euros HT, soit 23.920 euros TTC,
 2. pour les travaux de réalisation du terrain, l'offre de l'entreprise Sport France pour un montant de 35.103 euros HT, soit 41.983,19 euros TTC,
- sollicite les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux auprès du Conseil Général du Bas-Rhin,
- approuve le plan de financement suivant :
 1. fonds propres
 2. aide du Conseil Général
 3. emprunt
 4. récupération de la TVA
- autorise le Maire à signer les marchés et tous documents pour la réalisation et le paiement de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 2113 du budget 2009 ou du budget 2010.